



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**CULTURE ET ÉDUCATION POPULAIRE**

**LABANQUE – CENTRE DE PRODUCTION ET DE DIFFUSION EN ARTS VISUELS -  
SIGNATURE DE L'AVENANT N°1 DU CONTRAT DE PRODUCTION ET DE PRESTATIONS  
ANNEXES AVEC JADE BOISSIN**

Considérant que par décision n°2021/446 en date du 19 août 2021 le Président de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay a autorisé la signature d'un contrat de production et de prestations artistiques annexes avec Jade BOISSIN domiciliée à Nantes (44000) au 5 rue des Chapeliers, ayant pour objet la production d'œuvres originales à l'occasion de son exposition personnelle à Labanque et l'animation d'un atelier et d'une rencontre publique, qui se dérouleront de la notification au 7 juillet 2023, pour un montant forfaitaire de 30 500 euros nets de taxes qui comprend :

- 8 200 euros nets de taxes pour la cession de droits /honoraires de l'artiste
- 22 300 euros nets de taxes pour les frais de production et tous les frais de déplacement, hébergement, restauration pour toute la durée du contrat,

Considérant que Labanque a été invitée en janvier 2023 par Lille Art Up ! à participer à la 15ème édition de la foire d'art contemporain, qui se tiendra en mars 2023 au Grand Palais à Lille, à animer un stand et à présenter ses expositions,

Considérant que Labanque participera à cet événement et souhaite mettre à l'honneur sur son stand l'artiste Jade Boissin,

Considérant que de nouvelles prestations ont été définies avec l'artiste afin de garantir sa présence lors de cet événement, et qu'il convient de revoir la nature, le calendrier et le montant des prestations, comme suit :

montant forfaitaire de 31 200 euros nets de taxes qui comprend :

- 8 600 euros nets de taxes pour la cession de droits /honoraires de l'artiste (exposition et prestations annexes)
- 22 600 euros nets de taxes pour les frais de production pour l'exposition et les événements et tous les frais de déplacement, hébergement, restauration pour toute la durée du contrat

Considérant qu'il convient de signer un avenant n°1,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** de signer un avenant n°1 au contrat signé avec Jade BOISSIN domiciliée à Nantes (44000) au 5 rue des Chapeliers, ayant pour objet de participer à la 15ème édition de la foire d'art contemporain aux côtés de Labanque lors de l'événement Lille Art Up! qui se déroulera du 7 au 12 mars 2023 au Grand Palais de Lille, portant ainsi le montant forfaitaire de 31 200 euros nets de taxes qui comprend :

- 8 600 euros nets de taxes pour la cession de droits /honoraires de l'artiste (exposition et prestations annexes)
- 22 600 euros nets de taxes pour les frais de production pour l'exposition et les événements et tous les frais de déplacement, hébergement, restauration pour toute la durée du contrat.

**PRECISE** que la Communauté d'Agglomération s'acquittera du « 1,1% diffuseur » auprès de l'URSSAF/Maison des Artistes pour un montant de 94,60 euros nets de taxes.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **- 7 MARS 2023**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,

  
DAGBERT Julien

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **- 8 MARS 2023**

Et de la publication le : **- 8 MARS 2023**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,

  
DAGBERT Julien